

**DELIBERATION N° 18/422 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE RESOLUTION RELATIVE AU CLIMAT SOCIAL,
AU COÛT DE LA VIE ET AU PROBLEME DU PRIX DU CARBURANT EN CORSE**

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt neuf novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 novembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI
Mme Christelle COMBETTE à M. Xavier LACOMBE
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI

ETAIT ABSENTE : Mme

Marie-Thérèse MARIOTTI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,

VU la résolution déposée par le Président du Conseil Exécutif de Corse et le Président de l'Assemblée de Corse, à laquelle s'est associé l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE, après l'avoir amendée, la résolution dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** la délibération n° 03/030 AC de l'Assemblée de Corse du 31 janvier 2003 portant adoption d'un vœu relatif au prix des carburants en Corse,

CONSIDERANT la motion n° 2012/O2/32 du 9 octobre 2012 relative à la demande de lancement des études, concertations et négociations nécessaires à la mise en œuvre de mesures destinées à corriger l'écart de prix sur les carburants entre la Corse et le continent,

CONSIDERANT la délibération n° 13/261 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2013 relative à la modulation de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, renonçant au mécanisme de modulation de la TICPE,

CONSIDERANT la délibération n° 16/203 AC de l'Assemblée de Corse du 6 septembre 2016 portant projet d'adaptation de la fiscalité des carburants,

CONSIDERANT la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le plan de lutte contre la précarité,

CONSIDERANT la délibération n° 17/080 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mars 2017 portant création de la carte « ritirata » de la Collectivité Territoriale de Corse, ouvrant droit à réduction notamment dans les transports,

CONSIDERANT le rapport Vialtis présentant une étude-diagnostic sur les prix des carburants en Corse en 2012,

CONSIDERANT les mobilisations des gilets jaunes,

CONSIDERANT le travail et la pétition du collectif « Agissons contre la cherté du carburant en Corse »,

CONSIDERANT la souffrance sociale, les appels en faveur de la justice sociale et les différentes propositions des Corses rencontrés ce jour en conférence des présidents, avec la participation de l'ensemble des présidents ou représentants des groupes, et au cours des différentes manifestations,

CONSIDERANT que la question des prix à la consommation en Corse est récurrente et constitue une préoccupation première de la population, qu'il s'agisse des prix de l'énergie, des denrées alimentaires ou d'autres produits de consommation,

CONSIDERANT que le niveau général des prix en Corse est supérieur à celui du continent alors même que le revenu annuel des ménages situe la Corse parmi les régions les plus défavorisées de France,

CONSIDERANT le caractère proportionnellement moins développé des réseaux de transports en commun en Corse au regard du Continent,

CONSIDERANT que le coût plus élevé du carburant relevé par l'étude - diagnostic sur les prix des carburants en Corse rendue en septembre 2012 - contribue à affecter considérablement le pouvoir d'achat de la population de la Corse et à fragiliser de nombreux secteurs de l'économie insulaire, notamment celui des transports,

CONSIDERANT le surcoût du carburant, très supérieur au prix moyen avec le continent français : en juillet 2018, + 12,88 centimes d'€ de différence entre le prix moyen par litre pour le SP 95 et + 11,55 centimes d'€ de différence pour le gazole. (source : Corsica statistica - observation des prix des énergies - juillet 2018),

CONSIDERANT l'impact de la TGAP dans la construction des prix des carburants,

CONSIDERANT la position publique exprimée par le Conseil Exécutif de Corse le mardi 27 novembre 2018 demandant le gel du prix du carburant en Corse et l'institution d'une conférence sociale visant à comprendre et à compenser la cherté du prix du carburant en Corse,

CONSIDERANT la réunion organisée le 3 décembre prochain par le Président de l'Assemblée de Corse, avec le collectif « Agissons contre la cherté des carburants en Corse », le Président et le Directeur Général de la Société « VITO »,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

CONSTATE un différentiel illogique, injuste et incompréhensible des prix des carburants entre la Corse et le continent.

SOUHAITE mettre un terme à cette situation dans les plus brefs délais.

INSTALLE une conférence sociale qui se réunira au moins deux fois par an. Elle sera ouverte à tous les acteurs institutionnels, consulaires, sociaux et collectifs de citoyens.

DIT que les premiers travaux de cette conférence sociale seront consacrés à la question de la cherté du prix des carburants et aux façons de la corriger.

SOUHAITE que la conférence sociale mène les échanges relatifs à la question des carburants à leur terme dans un délai de trois mois afin d'établir un diagnostic partagé.

DEMANDE solennellement au Premier ministre d'annoncer, avant sa visite prévue du 9 au 11 décembre, le gel de la hausse du carburant en Corse, prévue en janvier 2019, jusqu' à la mise en œuvre du mécanisme de régulation et de correction

des prix qui aura été validé sur le fondement du diagnostic adopté par la conférence sociale. »

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 29 novembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long diagonal stroke, positioned over the printed name 'Jean-Guy TALAMONI'.

Accusé de réception

Objet	RESOLUTION SOLENNELLE RELATIVE AU CLIMAT SOCIAL, AU CO?T DE LA VIE ET AU PROBLEME DU PRIX DU CARBURANT EN CORSE
Identifiant acte	02A-200076958-20181129-027814-DE
Identifiant interne	027814
Date de réception par la préfecture	6 décembre 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	29 novembre 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	9.4

[Fermer](#)